



FINANCIÈRE
DE L'ARC

POLITIQUE



Meilleure sélection / Meilleure
exécution

Référence	
POL_05	

Responsabilité	
Responsable de la procédure	Amandine GERARD
Service	Gestion
Correspondant relais	Gérants financiers

Objectif de la procédure
<p>Cette politique décrit comment sont établies la politique de sélection et la politique d'exécution et les mesures pour obtenir le meilleur résultat possible lorsque FINANCIERE DE L'ARC exerce son activité de gestion de portefeuille pour compte de tiers et de gestion collective.</p> <p>Elle définit également les mesures mises en œuvre pour surveiller l'efficacité des dispositions en matière d'exécution des ordres et de la politique en la matière afin d'en détecter les déficiences et d'y remédier le cas échéant.</p>

Liste des outils/applications utilisés	
Outil(s) / Application(s)	Bloomberg (IB Chat, EMSX, VCON) MarketAxess NX Density (tenue de position) Outils dépositaire / teneurs de compte conservateurs Excel Outlook

Liste des états utilisés	Archivage (oui/non)	Emplacement d'archivage
Fiche d'entrée en relation et dossier juridique	Oui	Fiche : \FINARC - SUPPORT\Contrôle\Ctrl interne & conformité\Brokers\Exéc_Liste brokers autorisés Dossier juridique : \Financiere de l'Arc\FINARC - SUPPORT\Contrôle\Ctrl interne & conformité\Brokers\Exéc
Données relatives aux exécutions	Oui	Bloomberg, Outlook
Contrôles de 1 ^{er} niveau	Oui	Bloomberg, NX Density
Suivi des frais d'intermédiation	Oui	NX Density
Comptes rendus de comité brokers	Oui	\FINARC - SUPPORT\Contrôle\Ctrl interne & conformité\Brokers\Comité Brokers

Suivi des mises à jour de la politique			
Version	Date	Auteur des modifications	Nature des modifications
1	01/07/2011	AGAMA Conseil	Création initiale
2	01/10/2014	AGAMA Conseil	Mise à jour
3	12/04/2019	PE Chevallier-Chantepie	Refonte + intégration d'une politique de meilleure exécution
4	Avril 2023	PE Chevallier-Chantepie	<ul style="list-style-type: none"> - Correction des critères d'évaluation des brokers d'exécution actions ; - Suppression d'annexes inutiles ; - Introduction des critères d'évaluation des ETF ; - Passage dans le <i>cloud</i>.

CADRE RÉGLEMENTAIRE

UE

- Directive 2014/65/UE (MIF 2) : art. 4, 24 (1) et 27 ;
- Règlement 600/2014 (MIFIR) : art. 26 ;
- Règlement délégué 2017/565 : art. 64 à 66 ;
- RTS 27 et 28 ;
- Règlement Délégué AIFM : art. 27 ;
- Questions/réponses de l'ESMA.

AMF

- MIF 2 – Guide pour les sociétés de gestion : fiche n°10
- Règlement général : art. 321-107 à 321-115 ;
- Position-recommandation AMF n°2014-07 Guide relatif à la meilleure exécution ;
- Position-recommandation AMF n°2012-19 : Guide d'élaboration du programme d'activité des sociétés de gestion de portefeuille et des placements collectifs autogérés

Code monétaire et financier

- Art. L533-22-2-2.

AFG

- Questions/réponses « Reporting de best execution / best selection en gestion sous mandat dans le cadre de MIF 2 »

TABLE DES MATIÈRES

I. Contexte et cadre réglementaire	5
A. Contexte	5
B. Catégorisation MIF	5
C. Ordres groupés	5
II. Politique de sélection des intermédiaires	5
A. Objectif	5
B. Périmètre des instruments financiers couverts	6
C. Lieux d'exécution des ordres	6
D. Sélection d'un nouveau PSI d'exécution	6
E. Comités de sélection	6
F. Modalités de transmission des ordres aux intermédiaires « PSI d'exécution »	6
G. Principes généraux relatifs à la meilleure sélection	6
III. Politique d'Exécution	6
A. Objectif	6
B. Périmètre des instruments financiers couvert	6
C. Périmètre des lieux d'exécution sélectionnés	7
D. Modalités de transmission des ordres aux contreparties	7
E. Les critères de l'exécution	7
IV. Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation	7
V. Dispositif de suivi, d'évaluation et de contrôle	7
A. Dispositif de suivi	7
B. Dispositif d'évaluation	8
C. Revue des politiques de sélection et d'exécution	9
D. Dispositif de contrôle	9
VI. Conservation des données	10
Annexe 1 – Matrice d'exécution par classe d'instruments financiers	11
Annexe 2 – Outils utilisés	13

I. CONTEXTE ET CADRE REGLEMENTAIRE

A. Contexte

FINANCIERE DE L'ARC est un établissement agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) en qualité de société de gestion de portefeuille pouvant traiter certains instruments financiers visés à la section C « Instruments Financiers » de l'annexe I de la Directive 2014/65/UE.

La Directive sur les marchés d'instruments financiers (Directive 2014/65/UE dite « MIF 2 ») et le règlement « MIFIR » ont pour objet de réviser la directive « MIF 1 » et présentent une avancée majeure pour tenir compte de l'évolution des marchés financiers, guidées principalement par l'amélioration de la sécurité, la transparence et le fonctionnement des marchés financiers et le renforcement de la protection des investisseurs.

L'exigence de meilleure exécution des ordres, prise en application de la directive MIF 1, en est une partie essentielle et vise à promouvoir à la fois l'efficacité globale des marchés et l'obtention, au niveau individuel, du meilleur résultat possible lorsque le Prestataire en Service d'Investissement (PSI) agit pour le compte de ses clients. La directive MIF 2 renforce les obligations d'obtention du meilleur résultat possible lors de l'exécution d'un ordre, demandant aux PSI habilités des moyens renforcés ; elle prévoit aussi une transparence accrue par la publication des informations relatives aux cinq principaux intermédiaires utilisés et la qualité d'exécution obtenue.

B. Catégorisation MIF

FINANCIERE DE L'ARC a opté pour le statut de « client professionnel » vis-à-vis de ses PSI d'exécution, afin de bénéficier de leur part d'un niveau de protection adéquat notamment au regard de la qualité d'exécution de ses ordres.

L'obligation de meilleure exécution est définie à l'article 27(1) de la Directive MIF 2 comme étant l'obligation de « ... prendre toutes les mesures suffisantes pour obtenir, lors de l'exécution des ordres, le meilleur résultat possible pour leurs clients ... ».

Conformément à cet article, le meilleur résultat possible s'apprécie au regard de sept grandes catégories de facteurs « le prix, le coût, la rapidité, la probabilité d'exécution et de règlement, la taille, la nature de l'ordre, et enfin toute autre considération relative à l'exécution de l'ordre ».

C. Ordres groupés

FINANCIERE DE L'ARC pourra avoir recours à la faculté de grouper les ordres entre différents portefeuilles gérés (entre différents OPC et / ou entre OPC et mandats de gestion) afin d'avoir une exécution unique :

- Dans la mesure où une politique de répartition équitable des ordres a été mise en place au sein de la SGP ; et
- Si elle estime qu'il est peu probable que le groupement des ordres et des transactions fonctionne globalement au détriment de l'un quelconque des portefeuilles gérés dont les ordres seraient groupés ;

Le terme « globalement » implique que le groupement des ordres entre portefeuilles gérés pourrait avoir un effet préjudiciable par rapport à l'exécution d'un ordre en particulier.

II. POLITIQUE DE SELECTION DES INTERMEDIAIRES

A. Objectif

Afin d'atteindre l'objectif de meilleure exécution possible, FINANCIERE DE L'ARC a choisi d'utiliser des PSI d'exécution, établissements agréés en qualité d'entreprise d'investissement en vue de fournir les services de Réception et de Transmission d'Ordres (RTO) et d'exécution d'ordres pour le compte de tiers portant sur l'ensemble des instruments financiers visés à la section C « Instruments Financiers » de l'annexe I de la Directive 2014/65/UE.

Chaque « PSI d'exécution » en tant que PSI des services de RTO et d'exécution d'ordres pour compte de tiers, dispose de sa propre politique d'exécution.

B. Périmètre des instruments financiers couverts

La matrice d'exécution par classe d'instruments financiers (cf. annexe 1) détaille les instruments couverts par la présente politique.

C. Lieux d'exécution des ordres

Les ordres peuvent donc être exécutés sur des marchés réglementés, des Systèmes Multilatéraux de Négociation (« MTF »), des systèmes organisés de négociation (« OTF »), des internalisateurs systématiques ainsi que des teneurs de marchés. Par conséquent, les ordres peuvent être exécutés en dehors d'un marché réglementé ou d'un MTF.

D. Sélection d'un nouveau PSI d'exécution

Tout nouveau PSI d'exécution doit être formellement validé par le Comité Broker (réunit *ad hoc*) par validation de la fiche d'entrée en relation PSI d'exécution.

E. Comités de sélection

Une liste des brokers autorisés, établie par la FINANCIERE DE L'ARC par catégorie d'instrument financier, référence l'ensemble des intermédiaires et contreparties les plus performants sur chaque classe d'instruments financiers selon les critères et méthodologies.

Cette liste est présentée lors des comités brokers annuels et publiée annuellement par la FINANCIERE DE L'ARC sur son site Internet.

F. Modalités de transmission des ordres aux intermédiaires « PSI d'exécution »

Pour transmettre ses ordres aux intermédiaires et afin de garantir leur traçabilité, la FINANCIERE DE L'ARC utilise :

- Des plateformes électroniques (EMSX de Bloomberg, MarketAxess) ;
- Des IB Chat de Bloomberg ;
- Des lignes téléphoniques enregistrées.

G. Principes généraux relatifs à la meilleure sélection

En cas d'instructions spécifiques lors de la passation des ordres, la FINANCIERE DE L'ARC est informée que le PSI d'exécution est dégagé de l'obligation de fournir la meilleure exécution sur les ordres concernés et la responsabilité de la meilleure exécution échoit à la société de gestion.

III. POLITIQUE D'EXECUTION

A. Objectif

Afin d'atteindre l'objectif de meilleure exécution possible, FINANCIERE DE L'ARC peut choisir d'accéder directement au marché en traitant directement avec ses contreparties portant sur certains des instruments financiers visés à la section C « Instruments Financiers » de l'annexe I de la Directive 2014/65/UE.

B. Périmètre des instruments financiers couvert

La matrice d'exécution par classe d'instruments financiers (cf. annexe 1) détaille les instruments couverts par la présente politique.

La politique d'exécution concerne essentiellement les titres de créance.

C. Périmètre des lieux d'exécution sélectionnés

FINANCIERE DE L'ARC peut interroger directement ses contreparties sélectionnées via Bloomberg dans le cadre de l'exécution de ses ordres. Ainsi, les ordres seront instruits dans un cadre bilatéral (OTC) avec les meilleures conditions possibles.

Les types de lieux d'exécution par classe d'instruments financiers ainsi que la stratégie appliquée par FINANCIERE DE L'ARC afin d'obtenir la meilleure exécution possible sont décrits dans l'annexe 1.

D. Modalités de transmission des ordres aux contreparties

Pour transmettre ses ordres aux contreparties et afin de garantir leur traçabilité, FINANCIERE DE L'ARC utilise différents moyens :

- Les IB Chat de Bloomberg ;
- Les lignes téléphoniques enregistrées.

E. Les critères de l'exécution

Toutes les mesures sont prises pour que l'exécution des ordres soit faite au mieux de l'intérêt des clients de FINANCIERE DE L'ARC et favorise l'intégrité du marché en prenant en compte les critères énoncés tels que le prix, la liquidité, la vitesse, le coût, etc. en fonction de leur importance relative selon les différents types d'ordres transmis.

La matrice d'exécution par classe d'instruments financiers (cf. annexe 1) détaille les facteurs et critères d'exécution retenus pour chacune de ses classes d'actifs.

IV. COMPTE RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMEDIATION

Conformément à la réglementation applicable, lorsque la société de gestion a recours à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres et que les frais d'intermédiation (exécution d'ordres sur actions) ont représentés, pour l'exercice précédent, un montant supérieur à 500 000 €, FINANCIERE DE L'ARC doit élaborer un « *compte rendu relatif aux frais d'intermédiation* ».

Ce document précise les conditions dans lesquelles FINANCIERE DE L'ARC a eu recours, pour l'exercice précédent, à des services d'exécution d'ordres et d'aide à la décision d'investissement.

Il rend compte également des mesures mises en œuvre pour prévenir ou traiter les conflits d'intérêts éventuels dans le choix des prestataires.

Le cas échéant, ce document sera mis à disposition sur le site Internet de FINANCIERE DE L'ARC.

En outre, le rapport annuel de chaque OPC géré renvoie alors expressément à ce document.

V. DISPOSITIF DE SUIVI, D'EVALUATION ET DE CONTROLE

A. Dispositif de suivi

Les confirmations d'exécution

Le retour d'exécution est intégré dans l'outil de tenue de position après vérification par le gérant de la confirmation de l'opération émise par le PSI d'exécution ou la contrepartie.

Trade support/MO de BPFS France

Dans le cadre d'une *convention de prestation de services trade processing*, BPFS France réalise les tâches suivantes :

- La réception et le traitement des transactions de la société de gestion et le rapprochement broker des ordres exécutés par la SGP ;

- L'enrichissement des transactions avec les instructions de règlement-livraison ;
- Leur routage aux tiers désignés par la SGP dont les conservateurs, global clearer et valorisateurs le suivi des transactions jusqu'à leur Règlement/Livraison sur le marché ;
- La mise à jour des bases brokers et conservateurs le suivi des réclamations.

Justification de la meilleure exécution

FINANCIERE DE L'ARC a accès en permanence à l'ensemble des informations relatives aux exécutions des ordres négociés, lui permettant de vérifier en cas de nécessité, l'adéquation du service fourni par les PSI d'exécution et leur respect de leur politique d'exécution.

Suivi des flux et frais d'intermédiation

FINANCIERE DE L'ARC a accès en permanence via son outil de tenue de position (DT Asset) à l'ensemble des informations quantitatives relatives aux flux traités ou frais d'intermédiation payés.

B. Dispositif d'évaluation

FINANCIERE DE L'ARC tient au minimum annuellement un comité brokers évaluant les PSI d'exécution. Il se réunit afin de :

- Acter l'acceptation de nouveau PSI/contreparties ;
- Valider la liste des intermédiaires et contreparties autorisés ;
- Analyser les résultats des évaluations de la qualité des exécutions sur la période.

Le comité brokers est nécessairement constitué du président / responsable de la gestion et des gérants. Un compte-rendu est établi et archivé.

Le nombre des critères demeure restreint afin de favoriser l'obtention d'un résultat cohérent, et est adapté pour chaque classe d'instruments financiers.

Notation (de 1 - médiocre à 5 - Excellent) de chaque broker Actions :

Critères de notation	Coefficient d'importance
Aspects qualitatifs - Coût de la transaction ; - Accès aux lieux d'exécution permettant régulièrement de réaliser la meilleure exécution ; - Connectivité ; - Technologie de marché ; - Accès direct au marché ; - Informations de « sales trading » ; - Communication des listes d'intérêts ;	35%
Aspect quantitatif Mesure de performance d'exécution – TCA (IS-TWAP, VWAP et autres)	50%
Aspect middle office Qualité des confirmations, des dénouements, gestion des suspens et réactivité en cas d'implémentation de nouveaux critères	15%
	100%

Notation (de 1 - médiocre à 5 - Excellent) de chaque contrepartie Taux :

Critères de notation	Coefficient d'importance
----------------------	--------------------------

Politique – Meilleure sélection et meilleure exécution

Profondeur du stock de papiers	27%
Prix : capacité à être dans la fourchette	33%
Matching & suivi middle	15%
Newsflow Micro	13%
Accès primaire	12%

100%

Notation (de 1 - médiocre à 5 - Excellent) de chaque contrepartie Dérivés listés :

Critères de notation	Coefficient d'importance
Accès aux différents marchés	13%
Rapidité de prise en charge des ordres	27%
Compréhension des instructions	13%
Rolls de futures	6%
Newsflow Macro	4%
Coût de la transaction	17%
Disponibilité des intervenants	8%
Connaissance clients	12%

100%

Notation (de 1 - médiocre à 5 - Excellent) de chaque contrepartie broker ETF :

C. Revue des politiques de sélection et d'exécution

Le comité brokers est également responsable de la révision des politiques de la société de gestion. Il les réexamine et se prononce sur leur reconduite ou sur leur modification.

En cas de modification, la version mise à jour sera directement accessible sur internet et vaut notification par FINANCIERE DE L'ARC à ses clients.

D. Dispositif de contrôle

Contrôles de 1^{er} niveau

Le dispositif de contrôle de premier niveau est mis en œuvre par les gérants. Ces derniers s'assurent notamment au fil de l'eau de la qualité de l'exécution.

En cas d'identification d'une anomalie ou d'une dégradation manifeste de la qualité de la prestation fournie, les gérants alertent la Direction et le RCCI par courriels.

Contrôles de 2nd niveau

Le plan de contrôle permanent, mis en œuvre annuellement, intègre des contrôles dédiés à la mise en œuvre de la *Politique de Meilleure sélection et de Meilleure exécution* et du respect de la présente procédure. Ainsi, sont notamment contrôlés :

- L'exhaustivité et la mise à jour des dossiers PSI ;
- La fréquence des comités, la cohérence et la conformité de ses décisions ;
- La cohérence de l'évaluation des PSI par rapport au flux réalisés/budget alloué.

Ces contrôles sont formalisés annuellement dans une fiche de contrôle dédiée.

VI. CONSERVATION DES DONNEES

Conformément à la réglementation, FINANCIERE DE L'ARC conserve sur cinq ans les éléments de preuve de l'application de la politique d'exécution pour chacun de ses ordres et pourra les communiquer sur demande.

* * * * *

Validée par :

Grégory TEYSSIER

Directeur général



Amandine GÉRARD

Président



Politique – Meilleure sélection et meilleure exécution

ANNEXE 1 – MATRICE D'EXECUTION PAR CLASSE D'INSTRUMENTS FINANCIERS

Instruments financiers	Typologie de lieu(x) d'exécution (*)	Stratégie pour obtenir la meilleure exécution possible & sélection des intermédiaires	Facteurs & critères retenus / privilégiés
ACTIONS			
Actions	MR, SMN, IS	Les ordres sont transmis via des intermédiaires sélectionnés (cf. politique de sélection) par connexion électronique directe soit par ligne téléphonique enregistrée.	Prix, liquidité, vitesse, coût selon le type d'ordre envoyé (**)
ETF (actions & obligataires)	MR, SMN, OTC	Les ordres sont transmis à des intermédiaires sélectionnés (si la liquidité est suffisante sur un MR).	
Warrants, Droits, Equity Linked Note, Bons, Certificats, etc.	MR, SON, OTC	Les ordres sont transmis à : - Des intermédiaires sélectionnés (si la liquidité est suffisante sur un MR) ; - Ou bien prise de contact avec plusieurs contreparties habilitées (cf. politique d'exécution).	
OBLIGATIONS et INSTRUMENTS MONÉTAIRES			
Obligations d'État (OAT, organismes supranationaux, Covered Bond, Treasury Bond, etc.)	RM, SMN, SON, IS, OTC	Prise de contact avec plusieurs contreparties habilitées (cf. politique d'exécution).	Prix, liquidité
Obligations privées (financières ou entreprises...) quels que soient les notations des émetteurs	RM, SMN, SON, IS, OTC		
Obligations convertibles	MR, OTC, SON		
Certificats de Dépôt Négociable (CDN), Commercial Paper (CP), titres souverains court terme, etc.	OTC, SON, SMN		
FUTURES et AUTRES DÉRIVÉS LISTÉS			
Futures	MR, OTC	Les ordres sont transmis après prise de contact avec plusieurs contreparties habilitées (cf. politique d'exécution).	Prix, liquidité, vitesse, coût selon le type d'ordre envoyé (**)
Options	MR, OTC		
DÉRIVÉS OTC (sauf change)			
Autres dérivés OTC (swap de taux)		Non utilisés	
CHANGE			
Spot	OTC	La contrepartie est le dépositaire des OPC gérés.	Prix, liquidité
Terme (Forward)	OTC		

(*)

MR : Marché Réglementé (Ex : NYSE Euronext, LSE, etc.) ;

SMN (Système Multilatéral de Négociation ou MTF pour Multilateral Trading Facility) : c'est un système, qui sans avoir la qualité de marché réglementé, est exploité par un prestataire de services d'investissement ou une entreprise de marché pour organiser la confrontation des ordres d'A/V sur instruments financiers ;

IS (Internalisateur Systématique) : exécute les ordres clients hors MR et SMN en se portant directement contrepartie et en engageant ses capitaux propres ;

SEF (pour Swap Execution Facility) : plateforme électronique dont la réglementation américaine « Dodd-Frank Act » impose l'utilisation pour certaines classes de dérivés OTC traités pour des comptes « US persons » ;

SON (ou OTF pour Organized Trading Facility) : Système Organisé de Négociation qui est une nouvelle catégorie de système/plate-forme de négociation introduite par MIFIR où peuvent être négociés les produits obligataires, les produits structurés, les quotas d'émission et les dérivés à l'exclusion des actions et instruments assimilés (certificats, ETF) ;

OTC (pour Over The Counter) : de gré à gré.

Politique – Meilleure sélection et meilleure exécution

(**) Les types d'ordres ainsi que les critères d'exécution associés sont décrits dans le tableau ci-après :

Type d'ordre	Objectif de prix ou benchmark	Critères
À discrétion	Prix d'entrée (dernière cotation)	Prix - Liquidité
Soignant	Actions : Moyenne pondérée des prix par les volumes (VWAP) Taux : Suivi visuel du ALLQ durant l'exécution + VCON Bloomberg détaillant les caractéristiques de l'opération, dont le cours d'exécution, ainsi que le prix CBBT du titre à l'instant « t » de l'exécution. Pour rappel, le prix CBBT est un composite en temps réel basé sur les dernières contributions exécutables disponibles.	Prix - Liquidité
Au marché	Prix d'entrée (dernière cotation)	Vitesse - Liquidité
Limite	Limite	Liquidité - Coût
Ouverture	Ouverture	Liquidité - Coût
Clôture	Clôture	Liquidité - Coût

ANNEXE 2 – OUTILS UTILISES

EMSX Trading Ticket Buy or Sell :

EMSX Trading Ticket

FP FP Equity € 149.96 -0.12 (-0.24%) P 49.96 / 49.965 P High 50.20 Open 50.20
 TOTAL SA At 09:50 00 Volume 247,365 VWAP 50.0756 1070x1002 Low 49.96 P Prev 50.08

Quick Buttons
 Tradebook
 Exane Order

Price Book Order Book Exchanges Center

1070		6		49.96		49.965		3		1002			
E	CC	Time	Total	Mmkr	Size	Bid	Ask	Size	Mmkr	Total	Time	CC	E
FP		03:00	10		10	49.96	49.965	552		552	09:50		FP
FP		03:00	42		32	49.96	49.965	250		802	09:50		FP
FP		09:00	569		527	49.96	49.965	200		1002	09:50		FP
FP		09:27	589		20	49.96	49.97	250		1252	09:50		FP
FP		09:49	859		270	49.96	49.97	200		1452	09:50		FP
			42955			42096	Under	Over	43456			44908	
													LD 48.485 - Price Limits - LU 51.47
C	Side	Order	Qty	RelFillQty	LmtPx	AvgPx	% Filled	Brkr Code	RelFillVal				

Order Route Manual

Side: BUY Quantity: 1,000 Tickers: FP FP Equity Type: LMT Limit Price: 49.98 Tif: DAY Broker: EXHT

HandInst: MAN CashQ (EUR): 49,980 Account: Instructions: ITEST

More Fields More Fields

BUY 1,000 FP FP Equity @ 49.98 EXHT

Stage Close

IB Chat :

IB - EQUITY IB

EQUITY IB

Start/Find Chats +

Chats

- Odoo Equity
- GFI FUTS/OPTI...
- CITI Equity
- GFI Derivati... 2m
- BGC Charles/K...
- LCM UK
- Kepler Equity
- Berenberg - FDA
- Barclays Equity
- Mainfirst Equity
- Exane Equity x
- Oddo Derivativ...
- Stifel Equity
- Cowen Equity
- Interne FDA
- Gilbert Dupont ...
- BBG Tradebook...
- JEFF - FDA
- Laurent / Khalid
- FX BNP

Exane Equity 3/3 5/6

There was no specific reason disclosed for the sale of their stake and it is difficult to draw any conclusion from this move as regard to the company's business trends (Management highlighted in March that the start of the year was good both in terms of volumes and unit margin). Rubis said it was aware of Orfim willingness to sell but didn't know about the timing. Orfim has been shareholder of Rubis since the IPO.

Orfim is a french holding company controlled by Sebastien Picciotto, 85, an individual close to Vincent Bolloré who has invested capital in the Bolloré galaxy since 1983. In France Orfim holds 5% of Bolloré, 1% of Radiall (reduce from 7% in 2017) and 5% of IGE XAO.

Orfim has been a very discreet and silent investor in France. They also have interests in Aygas (LPG distributor in Turkey) where Mr Picciotto brother is CEO.

08:22:01 *RUBIS SHARES SAID TO BE PLACED AT EU46.50 P/S

Blast

Trade Performance Taux – VCON :

Delete Reply Reply All Forward Prev Next Options Message: View
 04/01/19 16:08:39
 From: [Redacted] +33-1-44-51-85-85
 Bcc: [Redacted]
 Subject: *VCON*ID : US912828VJ67 *Trade Ticket* As of Date: 04/01/2019 16:02:51
 Attached: No Attachments Move Folders

ID : US912828VJ67 *Trade Ticket* As of Date: 04/01/2019 16:02:51
 TRDR/SLS : [Redacted] Settlement : 4/2/2019
 SELLS : 3046500.00P (M) ISSUER:US TREASURY N/B
 Security : T 1 7/8 06/30/20
 Price : 99.4 Yield:2.365441 Yield to: 6/30/2020 at 100.00

Notes :

{US912828VJ67 GOVT DES <Go>}

Principal	USD	3,028,221.00
Accrued	(92 days)	14,517.16
Transaction Costs		0.00
Total	USD	3,042,738.16

T 1 7/8 06/30/20 Govt FAXD Related Functions Menu Msg: +1 Star Close Help

T 1 7/8 06/30/20 199-11% - 00% 99-11 / 99-11% 2.428 / 2.404
 At 9:54 -- x-- Source BGN

Transactions Blotter Allocate Actions Trade Detail
Refresh

Buy/Sell	Buy	Cusip	912828VJ6	Status	Accepted
Issue	T 1 7/8 06/30/20	Broker	ODDO	Benchmark	
Audit Trail		Broker Name	ODDO		

DlrFutBrkr	--	Trans Cost	
Quantity	3,046,500	Principal	\$ 3,028,221.00
Price	99-12 1/8	Acc Int	14,517.16
Settle Date	04/02/2019	Net	3,042,738.16
B/Price	0.000000 (0-00)	B/Discount	

Entry/Exec Time	16:08:39 / 16:11:04	Seq No	51428
Trade Date	04/01/2019	TS Tick No	611045

[Redacted]

Dealer Notes	Customer Notes	Miscellaneous			
CBBT Price	99-11 1/8	Base Currency	USD	Cross Currency	
		Principal (Base Ccy)		FX Rate	1.000000
		Accrued (Base Ccy)		Net (Cross Ccy)	
		Net (Base Ccy)			

Trading Performance Equity :



Carnet d'ordre Bond – ALLQ :

T 1 7/8 06/30/20 Govt ALLQ Related Functions Menu

T 1 7/8 06/30/20 99-12 -- 99-11 / 99-12 2.428 / 2.401 Source BGN

At 10:02

Settings - All Quotes

10:02:17 ALLX Mode Overlay Axes Split Bid/Offer Switch Buy Sell

Spreads vs B 0 03/26/20 @ CBBT 2.340 / 2.325 2.420 / 2.404 10:02

PCS	Firm Name	Bid Px / Ask Px	Bid Yld / Ask Yld	BSz(MM) x ASz(MM)	Time
20	CBBT	99.34375 / 99.375	2.428 / 2.401	x	10:02
21	BVAL	99.347137 / 99.370857	2.425 / 2.405	x	09:00
22		99.354	--	89.816	04/09
23	HSTS	99.34375 / 99.375	2.423 / 2.406	100 x 100	10:02
24	ODEO	99.34375 / 99.375	2.428 / 2.401	50 x 50	10:01
25	RBGG	99.347656 / 99.371094	2.424 / 2.404	50 x 50	10:01
26	NONY	99.34375 / 99.375	2.428 / 2.401	20 x 20	10:01
27	SCBX	99.339844 / 99.378906	2.432 / 2.397	1 x 1	10:01
28	JCUT	99.339844 / 99.378906	2.428 / 2.401	5 x 5	08:58
29	LCM	99.34375 / 99.375	2.428 / 2.401	50 x 50	10:02
30	BBNY	99.34375 / 99.375	2.428 / 2.401	10 x 10	10:02
31	BULL	99.34375 / 99.375	2.428 / 2.401	5 x 5	10:02
32	FCMT	99.3125 / 99.40625	2.454 / 2.375	1 x 1	10:02
33	BGN	99.34375 / 99.375	2.428 / 2.401	x	10:02
34	GUGG	99.34375 / 99.375	2.428 / 2.401	x	10:02
35	RILEY	99.347656 / 99.356209	2.425 / 2.417	15 x 15	10:01
36	EDFA	99.34375 / 99.375	2.428 / 2.401	15 x 15	10:01
37	STGF	99.339996 / 99.370003	/	.5 x .5	09:46
38	GETX	99.325996 / 99.389	/	.1 x .1	09:33
39	STGT	99.339996 / 99.370003	/	.5 x .5	09:31
40	QTX	99.339996 / 99.370003	/	.1 x .1	09:31
41	MINCH	99.325996 / 99.389	/	1 x 1	09:14

Carnet des Ordres Equity :

TOTAL SA Equity
MDM
Related Functions Menu
Anish Bhatt

FP FP € **50.05** -0.06%

At 10:03 Vol 308,318 0 50.20P H 50.20P L 49.885P Val 15.431M

P50.04 / 50.05P 1008 x 1986

9) Settings Market Depth Monitor

Exchanges: FP GE IN XL QX TE LN XV BQ IQ IX FB AV

Average Buy/Sell Price

Buy Amount 0

Sell Remaining 0

Avg Price 50.0509

1008		3		50.04		50.05		9		1986			
E	CC	Time	Total	Ord	Size	Bid	Ask	Size	Ord	Total	Time	CC	E
FP		10:03	1008	3	1008	50.04	50.05	1986	9	1986	10:03	FP	
FP		10:03	4469	15	3461	50.03	50.06	4754	19	6740	10:03	FP	
FP		10:03	8521	17	4052	50.02	50.06	1400	1	8140	10:03	IM	
IM		10:03	10211	2	1690	50.02	50.07	3085	13	11225	10:03	FP	
FP		10:03	15877	21	5666	50.01	50.07	1690	2	12915	10:03	IM	
IM		10:03	17567	2	1690	50.01	50.08	2856	12	15771	10:03	FP	
FP		10:03	22946	20	5379	50.00	50.08	1590	2	17361	10:03	IM	
IM		10:02	24346	1	1400	50.00	50.09	2919	13	20280	10:03	FP	
FP		10:02	27271	13	2925	49.995	50.09	1400	1	21680	10:02	IM	
FP		10:02	30350	11	3079	49.99	50.10	5525	8	27205	10:03	FP	
IM		10:02	31850	1	1500	49.99	50.10	1400	1	28605	10:03	IM	
FP		10:02	34862	13	3012	49.985	50.11	1322	7	29927	10:03	FP	
FP		10:03	37882	11	3020	49.98	50.12	360	2	30287	10:01	FP	
IM		10:03	39282	1	1400	49.98	50.12	601	1	30888	10:03	IM	
			150658	214	111376	Under	Over	139081	243	169969			

TOTAL SA

Theo Auct Price 50.20 Imbalance Sell Price 50.20

Theo Auct Vol 34,357 Imbl Sell Vol 176

Dynamic Trading Limit Min -48.55 Max -51.55

Trade Recap | QR »

Time	Size	Price	E
10:03:10	77	50.05	FP
10:03:06	161	50.05	FP
10:03:05	179	50.04	FP
10:03:05	200	50.04	FP
10:03:05	286	50.04	FP
10:03:05	1	50.03	FP
10:03:05	21	50.03	FP
10:02:56	409	50.03	FP
10:02:46	1	50.03	FP
10:02:40	183	50.04	FP
10:02:40	200	50.04	FP
10:02:40	200	50.04	FP

Volume Distribution | QM »

Category	Percentage
FP	76.28%
XV	15.16%
QX	3.10%
BQ	2.64%
Oth.	2.52%